

Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review

Band: 17 (1909)

Heft: 66

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE

THÉOLOGIQUE ET ECCLÉSIASTIQUE.

* **A lire:** — Dans le *Deutscher Merkur* (22 janvier 1909): un article de M. Joseph Moog, sur la réunion des Confessions chrétiennes.

— Dans le *Guardian* (17 février): Nestorius et le Nestorianisme par M. Bethune-Baker.

— Dans la *Revue* (Jean Finot, Paris), 1^{er} février: Jésus-Christ dans l'œuvre de Leconte de Lisle (Jean Dornis); — 15 février: la morale du bonheur (Jean Finot).

— Dans la *Revue catholique des Eglises* (décembre 1908): un article du P. Palmieri, assomptionniste, en réponse à une attaque de l'abbé Czezott. Le Père P. accuse de fanatisme le clergé catholique de Pologne.

* **Le VIII^e Congrès international ancien-catholique** aura lieu à Vienne (Autriche), du 6 au 10 septembre 1909. Le Comité d'organisation nous prie de publier la communication suivante: « *Vorzuschlagende Thesen sind bis Ende Februar dem Wiener Komitee (Referent Dr. Ludwig Klekler, Wien 13/1 Ed. Kleingasse 11) einzusenden: an diese Adresse wollen auch alle anderen, auf den Kongress sich beziehenden Schriftstücke gerichtet werden. Im Monate März oder April werden die Einladungen versendet sowie die Kongressordnung veröffentlicht werden.* »

* **Conversions en Saxe.** — D'après la *Corrispondenza Romana*, 265 personnes ont adhéré à l'ancien-catholicisme en 1907; 985 ont quitté l'Eglise romaine et ont adhéré à l'Eglise protestante officielle; 47 ont quitté celle-ci pour passer à l'Eglise romaine.

* **Les anciens-catholiques et le critérium catholique.** — M. le professeur Saltet s'est exprimé ainsi dans le « Bulletin de littérature ecclésiastique » de Toulouse (janvier 1909, p. 35): « Comment faut-il

interpréter la maxime célèbre de Vincent de Lérins? Est-ce dans le sens strict, celui de l'immutabilité absolue du dogme, ainsi que le font les anglicans et les vieux-catholiques, *afin* d'en faire une objection et une arme contre l'Eglise romaine, en écrivant de ce point de vue une histoire des variations du dogme catholique? » M. Saltet calomnie les anciens-catholiques en les accusant d'interpréter strictement le critérium en question, *dans le but* d'attaquer Rome. Attaquer Rome n'est pas leur but. Leur but est de connaître exactement le dogme catholique; leur moyen est l'application objective du critérium en question, dont la formule est de Vincent de Lérins, mais dont le fond est bien antérieur à lui. Et lorsque les anciens-catholiques ont ainsi constaté historiquement le vrai dogme catholique, il leur est facile de montrer que les variations romaines sont de faux dogmes; c'est leur devoir. Mais ceci est le *résultat* de leur travail de constatation, et non leur but.

Si les anciens-catholiques voulaient faire de la psychologie à la façon de M. S., peut-être pourraient-ils dire aussi que M. S. et quelques autres attaquent aujourd'hui ce critérium *précisément dans le but* de sauver les variations dogmatiques de l'Eglise romaine. Cette polémique d'imputation ne mènerait pas loin. M. S. ferait mieux d'essayer de démontrer que le critérium en question est une pure invention de Vincent de Lérins; qu'il est impossible d'en trouver l'équivalent chez les Pères des quatre premiers siècles; et de plus, qu'il a été désavoué par les grands théologiens des siècles suivants. Alors il pourrait conclure en effet, et non seulement l'insinuer, que les anciens-catholiques ne sont que des chicaneurs de mauvaise foi, et qu'ils s'en tiennent à l'invention erronée de Vincent de Lérins uniquement dans le but de calomnier Rome! Soyons francs.

* **Le double écrasement du catholicisme libéral.** — Les deux abattoirs continuent à fonctionner. L'un à Rome, celui de l'*Index*, où tombent une à une les têtes pensantes de l'Eglise papiste: après la *Quinzaine*, gisent dans le sac des victimes *Demain*, la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, la *Justice sociale*, la *Vie catholique*, la *Démocratie chrétienne*, la *Revue catholique des Eglises*, etc. L'autre abattoir, en France, celui de l'*Article IV*, qui abat les Cultuelles. Dès que des catholiques désireux de rompre avec le fatal ultramontanisme, veulent fonder une association pour exercer librement leur culte catholique, vite un procès leur est intenté par l'évêque papiste, et les juges pour lesquels toute la justice est dans l'Article IV, donnent raison à l'évêque papiste, qui a ainsi le monopole du catholicisme en France, de par la théologie et le patriotisme de l'article IV. Et M. Clémenceau trouve que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, lui, qui avant d'être

au pouvoir, a écrit des articles si pleins de bon sens et d'éloquence en faveur de la liberté de conscience pour tous, même pour les gallicans. Aujourd'hui, paraît-il, gallican et français ne sont plus synonymes; pour être français, il faut être ultramontain! — Lire le jugement rendu récemment par le tribunal de Brive en faveur de M. l'abbé Dumas, prêtre romain, contre M. l'abbé Fatôme, prêtre catholique et français, expulsé.

Les journaux publient la nomination de M. l'abbé Loisy à une chaire du collège de France. Le fait, tout à l'honneur du ministre de l'instruction publique, est d'autant plus étonnant que M. Loisy est condamné par Rome. Si M. Loisy était, dans son village, ou à Paris, à la tête d'une association culturelle, il serait évincé de l'église par le ministre de la justice et des cultes, qui, de par son Article IV, se croit obligé d'obéir à l'évêque diocésain. Cette contradiction gouvernementale, qui, d'une part, glorifie M. Loisy comme professeur, et qui, d'autre part, le jugule comme prêtre, n'est-elle pas le comble de l'anarchie?

* **Cessation de la « Revue catholique des Eglises ».** — C'est elle-même qui annonce sa disparition avec son numéro de décembre 1908. Elle a vécu cinq ans. C'est beaucoup, et nous sommes surpris qu'elle ait pu se maintenir si longtemps: car sa position était visiblement illogique et intenable. Effectivement, elle avait déclaré officiellement, dès son apparition, qu'elle était « obligée d'expliquer et de défendre les doctrines *catholiques* » (lire *romains*). Or, sur ce terrain, toute union des Eglises avec Rome était impossible et condamnée à l'avance. Le parti romanisant, et aux trois quarts déjà papiste, de l'Eglise anglicane était le seul qui pût travailler en ce sens; de fait, c'était bien à lui surtout que la Revue faisait des avances, et le parti du *Church Times* y répondait de son mieux en mentionnant *con amore* la moindre de ses communications. Mais cela même était encore trop pour Rome, qui a coupé court. Cette disparition n'est point une affaire d'argent, car Rome est riche; elle est une affaire de doctrine et de discipline. La papauté veut tout ou rien; union avec elle signifie soumission; c'est à prendre ou à laisser. Les partis romanisants de toutes les Eglises (car il y en a dans toutes) sont avertis. Que Lord Halifax et ses amis en fassent leur deuil.

* **Pourquoi le pape est hostile aux associations culturelles.** — Avant tout, parce qu'elles renfermaient des éléments de liberté individuelle que Rome redoute. Rome ne veut pas que les simples fidèles reprennent leurs droits dans l'administration des paroisses. Le pape doit être tout avec les évêques qui le servent aveuglé-

ment, les fidèles rien! M. S. Périssé, dans son ouvrage sur « Les sciences et les religions à travers les siècles », indique une autre cause: « Le pape s'est mis en travers de ces associations surtout par la volonté de conserver l'afflux de ressources financières qui lui sont utiles. Que serait devenu le Denier de St. Pierre avec l'acceptation de la loi? On en aurait d'ailleurs connu l'importance; la source en eût été, sinon tarie, du moins très amoindrie. Le pape a préféré se poser en pauvre persécuté *pour conserver les donations des fidèles et en disposer à son gré et sans contrôle.* »

* **Où en est la question du modernisme.** — *Du côté de Rome*, c'est toujours la même poursuite intransigeante, âpre, haineuse, sans distinction ni des procédés, ni des personnes, ni des doctrines. Il n'y a qu'un modernisme, et c'est l'hérésie des hérésies! Et les évêques, créatures du pape, obéissent aveuglément à ce mot d'ordre, et condamnent ce qu'ils ne comprennent pas, quelquefois même ce qu'ils pensent au fond.

En soi, le modernisme consiste dans la recherche de la vérité religieuse par l'application des règles de la critique moderne aux matières historiques, exégétiques et dogmatiques. Donc c'est un mouvement de théologie scientifique, et comme tel il doit être approuvé de tous les amis de la vraie théologie et de la vraie science.

De fait, les *modernistes* semblent actuellement se diviser en deux camps. Les uns paraissent s'attaquer aux principes mêmes du christianisme, peut-être même à la notion de la religion. Inutile de dire que nous répudions leurs doctrines. — Les autres se rapprochent de plus en plus des doctrines de l'ancienne Eglise. M. Tyrrell, par exemple, dans sa Réplique au cardinal Mercier, enseigne les doctrines anciennes-catholiques¹⁾. Entre lui et nous, il n'y a qu'une différence de procédé: avec ses doctrines, il veut rester dans l'Eglise romaine, afin de les y mieux propager; et nous, nous sortons de cette Eglise, pour empêcher qu'elles n'y soient étouffées. L'avenir montrera quel est le meilleur procédé. Au fond, l'intention est la même: l'amour du vrai christianisme et de la véritable Eglise catholique.

Quant à ces modernistes honteux qui prétendent faire de la science avec Rome et sous la direction de Rome, il est clair qu'ils doivent plier l'histoire, l'exégèse et le dogme aux décisions du pape et de sa curie. Et l'on sait ce que vaut la science de Pie X, du cardinal Merry del Val et de leurs serviteurs. Passons. Ce ne sont que phrases creuses et poudre aux yeux: rabâchage mille fois réfuté, agrémenté d'injures aux adversaires.

¹⁾ Voir, dans cette livraison, p. 417-421.

— **Etranges notions du dogme et de l'Eglise.** — Les lecteurs qui ont lu attentivement les « Aveux ultramontains », publiés dans plusieurs de nos livraisons, ont certainement remarqué les gros embarras et les terribles contradictions des meilleurs théologiens romanistes d'aujourd'hui, sur les notions du dogme et de l'Eglise, notions qui autrefois étaient si simples, simples comme la notion paulinienne du dépôt, mais que les évolutions et les innovations romaines ont complètement brouillées et faussées. Le dogme n'est plus la doctrine divine, ferme et révélée une fois pour toutes par le Christ, le seul Maître de l'Eglise; doctrine reçue par les apôtres et les disciples, conservée par eux comme un dépôt absolument sacré, transmise exactement sans soustraction ni addition de génération en génération, d'Eglise à Eglise, et attestée historiquement par un témoignage universel, constant et unanime (*quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est*). Le dogme romain n'est plus cela. Confondu avec la théologie, qui comme science doit évoluer sans cesse, il est devenu cette théologie même, avec toutes ses obscurités, ses subtilités, ses contradictions. Rome, entraînée par ses ambitions à dénaturer l'ancienne doctrine catholique qui les combattait, a dû nécessairement lui substituer des opinions nouvelles et formuler de prétendues définitions dogmatiques, qu'il fallait bon gré mal gré imposer aux disciples de la papauté nouvelle. Telles sont les mystifications auxquelles elle s'est livrée dans ses conciles *romains*, faussement décorés du titre d'œcuméniques. Et comme il y avait des théologiens qui connaissaient encore les anciennes doctrines et qui combattaient les nouvelles, Rome, pour les éliminer, dut abolir le critérium ancien et catholique, et le remplacer par un nouveau: celui du vote à la majorité!

Rome s'efforçait de supprimer la discussion, qui était une opposition contre elle. Mais, comme elle n'y pouvait réussir, elle prenait tous les moyens possibles pour l'amoindrir. Alors venait le vote. Le vote à l'unanimité était impossible. Donc nécessité de se rabattre sur la majorité. Et c'était cette majorité qui était la marque de la révélation divine, la preuve que le Christ avait réellement enseigné la formule rédigée ou plutôt votée par cette majorité! Quelle illusion! quel enfantillage! Forcer les catholiques du monde entier à croire que la nouvelle formule, combattue pendant les siècles précédents, repoussée encore la veille même, mais votée aujourd'hui par un coup de main et à la suite de mille compromis et de mille intrigues, était bel et bien la doctrine révélée par le Christ, confiée par lui à son Eglise, et toujours crue, partout et par toutes les Eglises particulières! Ce mensonge contre l'histoire, contre les faits, contre les témoignages les plus patents, est tellement colossal, qu'on se demande comment il y a, aujourd'hui, sous le soleil,

des hommes civilisés qui osent affirmer comme *divines* de telles contrevérités, aussi grossières qu'abominables. Voilà Rome! voilà la papauté! voilà la dogmatique papiste: cela est divin et révélé par le Christ, qui, repoussé la veille, est aujourd'hui voté à la majorité, c'est-à-dire à la moitié des membres triés du concile, *plus un!* quelle comédie!

Prière aux Eglises qui se proclament indépendantes de Rome, et qui procèdent de la même façon ou à peu près, prière de vouloir bien réfléchir sur cette insanité dite parlementaire. Le parlementarisme en choses temporelles et politiques se comprend, mais en matière de vérités divines, il ne se comprend pas. C'est ravalier Dieu aux intrigues les plus mesquines. Jamais l'union des Eglises vraiment chrétiennes ne sera possible dans de telles conditions.

Mais, dit-on, il faut cependant bien en finir avec les discussions des théologiens sur les questions dogmatiques; or comment en finir sinon par un vote de majorité ou par une décision, définitive et sans appel, du pape? — Illusion. Après cette décision prétendue définitive et enregistrée comme telle, une nouvelle surgit, puis une troisième, et ainsi de suite. L'esprit humain est insatiable, et du moment qu'on pose en principe que toutes les questions soulevées au sujet du dogme ou relatives au dogme, doivent être résolues et tranchées par un tribunal religieux, il n'y a plus de raison de s'arrêter. Toute la question est de savoir si le Christ a établi son Eglise comme un tribunal chargé de résoudre toutes les questions théologiques qu'il plaira de soulever et de discuter. Or, il est manifeste que telle n'est pas la véritable Eglise chrétienne: que J.-C. s'est borné à charger ses apôtres et ses disciples d'enseigner au monde ce qu'il leur a enseigné et imposé à eux. L'objet de leur mission est donc limité, et il est faux que les mots «*docete omnes gentes*» signifient que l'Eglise a pour mission d'enseigner «*quoi que ce soit*», même dans le domaine religieux. Les mots «*tout ce que vous délierez*», etc., s'appliquent aux péchés et non aux dogmes. Il est écrit, au contraire, que Dieu a livré le monde aux disputes des hommes. Si donc il y a des esprits auxquels les enseignements et les préceptes du Christ ne sont pas suffisants pour les sauver, qu'ils discutent à côté tant qu'ils voudront, mais qu'ils laissent tranquilles ceux qui ne veulent pas discuter, ou qui pensent autrement qu'eux, et auxquels les enseignements du Christ suffisent. La mission de l'Eglise est parfaitement claire et limitée dans le N. T. Ce sont quelques évêques, notamment ceux de Rome et des autres grands sièges, qui ont voulu faire acte d'autorité et imposer leurs opinions, ce sont eux, dis-je, qui ont ainsi favorisé la transformation des simples opinions en dogmes, et qui ont imaginé cette transformation à coups de majorité.

Donc double erreur, soit sur la notion du dogme, soit sur la notion de l'Eglise.

* **Le dilettantisme de M. Bourget. Un comble!** — A propos d'un orgue offert à Pie X, M. B. déclare que «Pie X est peut-être le pape qui a le plus clairement vu que *le caractère essentiel de la catholicité est dans sa discipline et dans sa hiérarchie*». Donc la foi en J.-C. ne compte plus, le dépôt du dogme ne compte plus, la doctrine universelle, constante et unanime de l'Eglise ne compte plus. La seule chose qui constitue le catholicisme, c'est la soumission à la hiérarchie romaine, c'est-à-dire au pape! C'est là «l'ordre»! Cette destruction de la constitution de l'Eglise, cette anarchie dans le dogme, c'est ce que M. B. appelle «la forteresse du Vatican». Il n'est plus question du Christ, pierre angulaire de la foi et de l'Eglise: le seul Vatican est tout!

* **La grande tâche des théologiens ultramontains actuels.** — Depuis qu'ils ont acclamé comme génial le mot de Newman: Vivre c'est changer! depuis que, pour prouver la vitalité dogmatique de leur Eglise, ils se sont glorifiés des changements dogmatiques de Rome, quelques-uns d'entre eux ont cependant compris qu'ils allaient trop loin, qu'au lieu du mot «changement» il serait plus habile de dire «développement», et alors leur thèse est devenue celle-ci: L'enseignement dogmatique actuel de l'Eglise romaine n'est que le *développement* des enseignements de J.-C., tels qu'ils sont contenus dans les Evangiles.

Mais cela même a encore besoin d'explication. Ce développement a-t-il été tel que l'on ne puisse pas démontrer que l'enseignement romain actuel soit sorti logiquement des Evangiles? M. Loisy l'affirme; il soutient qu'il y a dispartate entre le prétendu «germe» évangélique et l'arbre romain actuel; il affirme que ceci n'est pas une déduction de cela, mais une *explication* et une *adaptation*.

Cette hardiesse de M. Loisy ne satisfait ni M. Dubois ni M. Batiffol, qui comprennent le péril. Il est évident, en effet, qu'il peut y avoir loin d'une chose à son explication et à son adaptation; et si la dogmatique romaine n'est qu'une explication et une adaptation de l'Evangile, elle n'est plus l'Evangile même. Aussi M. Batiffol prétend-il que le catholicisme romain est le christianisme primitif, et que l'Eglise romaine actuelle est conforme à l'Eglise naissante. Il comprend que s'il n'allait pas jusque-là, la cause romaine ne serait plus la cause chrétienne. Donc il faut que les théologiens romains actuels démontrent, par exemple, que lorsque J.-C. est appelé dans les Synoptiques Messie et Fils de Dieu, le sens de ces mots dans les Synoptiques est déjà le sens d'une filiation métaphysique, éternelle, et consubstantielle au Père,

et qu'il en est de même de l'Esprit de Dieu; que cet esprit apparaît déjà dans les Synoptiques comme une troisième personne éternelle et consubstantielle aux deux premières; donc, que la trinité romaine actuelle est aussi enseignée dans les Synoptiques. Oh! sans doute, ils n'osent pas dire que ces explications de la filiation divine du Christ et de la trinité sont formellement exprimées dans les Synoptiques; elles n'y sont, disent-ils, que «suggérées», mais, à les en croire, cette *suggestion* suffit pour qu'on doive les accepter et pour que Rome ait le droit d'en faire des dogmes!

Telle est la tâche actuelle. Il est intéressant, à ce point de vue, de lire, dans la «Revue du clergé français» du 1^{er} février dernier, l'article de M. F. Dubois sur *La vérité du christianisme, l'Évangile et le dogme*. L'effort est notoire. Malheureusement l'auteur se borne à affirmer qu'il y a suggestion et que cette suggestion suffit; il ne prouve ni la première assertion, ni la seconde. Il est dans le pur arbitraire, et prend ses désirs, ses auto-suggestions, pour des réalités. En philosophie, un logicien qui commettrait de tels sophismes, de tels quiproquos, de telles fausses équivalences, ne tromperait personne. En théologie, aura-t-il du succès? Sur les esprits qui ne contrôlent pas et qui croient déjà à l'avance que la foi qu'on leur enseigne est la vraie foi, de tels procédés font toujours de l'effet; mais ce sont là des causes manifestement perdues au yeux de quiconque ne se laisse pas prendre par les mots. Il est notoire que ces théologiens détournent le sens obvie des textes pour les adapter à leur théorie. C'est la violation d'une des premières règles de toute saine critique, qui consiste à adapter la théorie au sens vrai du texte et du contexte.

Toujours est-il que c'est sur ce terrain que portent maintenant les efforts. Cette position, cet examen des dogmes à la lumière des Évangiles, cette confrontation des formules dogmatiques avec les enseignements du Christ des apôtres, s'imposent donc maintenant aux théologiens de toutes les Églises, s'ils veulent faire triompher le christianisme contre les attaques doctrinales dont il est l'objet. De tels travaux démontrent, d'une part, la vérité du christianisme authentique et, d'autre part, l'erreur du catholicisme romain. Cette marche des esprits est très remarquable; elle peut conduire à une rénovation de la théorie et à un vrai réveil de la foi.

* **Sophisme jésuitique.** — Le Père Coupe, jésuite anglais, ne permet pas qu'on reproche à l'Église romaine son défaut de continuité dans la doctrine, ni qu'on cite comme preuves de cette discontinuité ses nouveaux dogmes de l'immaculée-conception en 1854 et de l'infaillibilité papale en 1870. Il réplique que, s'il n'y a pas

eu discontinuité à Nicée en 325 quand l'Eglise a défini la consubstantialité du Verbe et du Père, ni à Ephèse en 431 quand elle a défini la maternité divine de Marie, de même il n'y en a pas non plus quand elle a défini les deux dogmes de 1854 et de 1870. Dans ces quatre cas, l'Eglise, dit le bon Père Coupe, n'a pas changé, elle a seulement crû, grandi, progressé (*growth*).

Voilà la théologie papiste. Admirez sa naïveté et son enfantillage.

A Nicée, l'Eglise a admis le mot « consubstantiel », qui avait été rejeté précédemment, preuve que ce n'est pas le mot qui est de foi, seulement la doctrine exprimée par ce mot en 325. Or cette doctrine n'était pas nouvelle; toujours, dès l'origine de l'Eglise, on a cru que la Sagesse divine était de la même nature que la Paternité divine, et que, en distinguant la Paternité et la Sagesse de Dieu, on n'admettait pas pour cela en lui deux substances, mais une seule. Le concile de Nicée, en définissant la consubstantialité, n'a fait que constater la foi universelle, constante et unanime des Eglises particulières sur ce point; elle n'a ni changé, ni grandi; elle n'a point fabriqué de dogme nouveau, elle a simplement proclamé l'ancien par un terme nouveau. Rien de plus.

Même chose en 431. Quand elle a proclamé la maternité divine de Marie, elle a simplement enseigné que Marie a été vraiment mère de Jésus-Christ, lequel a été vraiment homme et vraiment Dieu. Le concile n'a jamais enseigné que Dieu a eu une mère et que Marie a enfanté la Divinité en J.-C. C'eût été un blasphème et une absurdité. Le concile n'a donc rien innové en fait de doctrine; il a voulu montrer l'unité personnelle des deux natures mieux que ne le faisait Nestorius. Cette unité était de croyance universelle bien avant 431. Les opposants ne faisaient opposition qu'au mot qui les choquait, mais non au dogme même de l'union hypostatique, cru et professé dès le principe.

Au contraire, en 1854, la doctrine même a été *changée*. Car, la veille de la définition, tous les opposants qui, à la suite de Thomas d'Aquin, repoussaient l'immaculée-conception comme une erreur, étaient encore d'excellents catholiques, et le lendemain ils étaient hérétiques. *Non*, la veille, était orthodoxe, et le lendemain il était hérétique. — Même chose pour l'infaillibilité du pape en 1870; elle était niée la veille comme une erreur, et ceux qui la niaient étaient parfaitement catholiques, et le lendemain elle était une hérésie. Le changement est donc palpable. Les papistes qui appellent progrès ou évolution ce changement radical du *non* en *oui*, sont des enfants qui essaient de se duper avec des mots et de faire croire que leur poupée de carton est vivante.

* **Belle mission de l'Eglise vaudoise en Italie.** — M. le pasteur Rostagno a fait dernièrement une conférence à Genève sur cette vaillante Eglise. Nous extrayons du compte-rendu de la « Semaine religieuse » les passages suivants :

« C'est pour sauver le peuple italien de la superstition et de l'incrédulité qui va de pair avec elle qu'elle s'attache à répandre l'Évangile. Elle a été miraculeusement conservée par la Providence, au travers des siècles de persécution, pour cette œuvre de relèvement et de salut. Elle ne représente sans doute encore, au milieu des 32 millions d'Italiens, qu'une infime minorité. Et cependant, au dernier Synode de la Tour, le sous-secrétaire d'Etat pour l'Intérieur n'a pas craint de dire à l'assemblée : « Nous apprécions votre Eglise, allez de l'avant », et au premier Congrès national féminin de Rome, les dames protestantes ont joué un rôle des plus marquants. Le rapport du Comité d'Évangélisation montrera les progrès encourageants de cette œuvre.

En Sicile, notamment, les écoles protestantes sont bondées, bien qu'elles ne soient pas gratuites comme les écoles officielles, car leur supériorité est reconnue. A Messine, où l'orateur présidait une visite d'Eglise six semaines avant la catastrophe, devant une chapelle toute remplie, les fidèles étaient des plus démonstratifs et généreux ; le pasteur, un véritable apôtre, se montrait animé d'un ardent amour pour les déshérités ; ses conférences obtenaient un vif succès et se vendaient ensuite abondamment dans les kiosques ; le dimanche 27 décembre, il prêchait encore matin et soir avec puissance et avec efficacité. Dans une petite localité de la Calabre, on a fait venir l'évangéliste de Falerne, et la population est venue le recevoir, le syndic et la musique en tête.

Les agents de la Mission ne guerroient pas contre le clergé, mais uniquement contre l'erreur et contre le mal, et c'est l'enseignement du Christ qui occupe la place d'honneur dans leurs discours. Ils gagnent plus d'une recrue dans des couches sociales qui avaient subi l'influence de l'athéisme, et ils ont parfois à baptiser des prosélytes qui n'avaient pas reçu le baptême à leur naissance. La crise moderniste, qui a conduit certains esprits au scepticisme incrédule, a provoqué chez d'autres un retour aux doctrines évangéliques. Tel moderniste en vue est sur le point de se déclarer protestant. Tel jeune curé du Midi venu à Rome pour le jubilé pontifical a été navré du vide des cérémonies auxquelles il a pris part et s'est mis en rapport avec un pasteur vaudois qui le pousse vers l'étude des Ecritures.

L'œuvre évangélique vise donc au relèvement religieux, moral et social du peuple italien. La vieille forteresse papale, qui retient

encore tant d'âmes captives, est moins solide qu'elle n'en a l'air. Ses murs sont déjà fissurés, et la puissance de Dieu les fera bien crouler quelque jour. Mais nous verrons s'élever, sur ses ruines, l'édifice éternel d'une Eglise vraiment évangélique.»

NB. Il faudra bien qu'un jour les Eglises anciennes-catholiques et vaudoises se rencontrent autrement que par hasard et qu'elles s'expliquent une bonne fois sur leur contenu religieux, dogmatique, liturgique et ecclésiastique. Il y a entre elles tant de points communs qu'il n'est pas possible qu'en présence des maux perpétrés par la papauté en Italie, Anciens-catholiques et Vaudois ne finissent pas par s'unir, un jour et bientôt, *in Christo* et *in Ecclesia*.

* **Noble protestation en faveur des catholiques antiromains.**

— Dans le *Siècle* du 27 février M. Réveillaud, député, raconte ainsi les événements scandaleux qui se sont passés à Ardin et auxquels l'opinion publique de la généreuse France ne saurait rester indifférente.

« En quelques rares localités, comme Culey, Ayet-Bethmale, Puymasson, Ancizes, Ardin, etc., des catholiques se sont rencontrés qui ont voulu, malgré le pape et les évêques, se soumettre à la loi de leur pays; ils ont donc, dans les termes de la loi de décembre 1905, fondé des associations cultuelles qui se sont assuré le ministère de desservants de leur culte, et ceux-ci, sans rien innover dans les habitudes, les rites ou les pratiques anciennes, ont assuré, pour des populations qui les avaient demandés et les soutenaient, l'exercice régulier de leur culte. En règle donc avec l'esprit et la lettre même de la loi, il semblait qu'ils pussent compter sur la bienveillance du gouvernement et l'équité des magistrats de la République française. Or, une plainte toute récente du maire, des conseillers municipaux, des membres de l'association cultuelle et de l'immense majorité de la population d'Ardin (1550 sur 1700) nous apprend ce qui suit. L'église de la commune ayant été volontairement abandonnée par l'ancien curé et la commune ayant dû en prendre charge, attribution en fut faite, en conformité de la loi de Séparation, à un curé très régulièrement ordonné sous le régime concordataire. M. l'abbé Bousquet, muni de son *celebret* et qu'aucune interdiction canonique n'atteignait alors. Cet acte d'attribution fut approuvé par le préfet du département des Deux-Sèvres. Portée devant le Conseil d'Etat par le parti clérical-ultramontain, l'affaire y est actuellement pendante. Mais, au lieu d'attendre la solution de cette instance, il a suffi d'une demande en référé, introduite par cinq individus de la commune se qualifiant de « catholiques romains » sans autre titre, et d'un juge du tribunal de Niort, épousant leur querelle, pour que l'abbé Bousquet — qui, depuis deux ans, jouis-

sait sans contestation de l'église — reçut brusquement, ainsi que le maire, l'intimation de remettre aux cinq demandeurs les clefs de l'église et de la sacristie. « Défense lui était faite d'y célébrer le culte », tandis que les cinq demandeurs pouvaient y introduire tel prêtre qu'ils disaient autorisé par l'évêque de Poitiers.

« Munis de cette ordonnance, et quoique tout leur droit fût d'en « référer à justice » dans le cas où le maire et le curé d'Ardin se refuseraient (comme ils se refusèrent, en effet) à livrer les clés de l'église, ces cinq individus ou plutôt le meneur clérical qui se servait d'eux comme de prête-noms, firent forcer les portes de l'église et de la sacristie avec le concours des gendarmes requis pour appuyer l'huissier; et cette scène de cambriolage légal, ou plutôt illégal, au profit de la secte cléricale, vient de se passer sous le ministère de MM. Clémenceau et Briand, sans même que le gouvernement s'avisât de prendre contre cette procédure abusive un arrêté de conflit! . . .

« Nous n'avons pas besoin de dire si la population est excitée dans cette commune d'Ardin. Les républicains de cette commune (et c'est, nous l'avons dit, la grosse majorité des habitants) se demandent s'ils rêvent, s'ils sont encore en République, et sous un ministère radical! . . . Ils en appellent aux Chambres, à l'opinion, à la presse républicaine. Ne se trouvera-t-il personne pour prendre en main leur cause, qui est celle de la liberté de culte et de l'indépendance des catholiques de France, vis-à-vis de la faction romaine? »

Eug. RÉVEILAUD, Député.

NB. — La loi de Séparation n'est pas bonne, certaines influences veulent la rendre pire.

Il paraît obligatoire à quelques personnes que cette législation ne se montre clémente que pour les seuls papistes qui auront refusé de la reconnaître, et qu'elle soit violente et persécutrice principalement pour ceux qui auront cherché à se conformer aux intentions du législateur.

Le Directeur-Gérant: Prof. Dr E. MICHAUD.

Remerciement. *Ma santé ne me permettant pas de remercier directement toutes les personnes qui ont bien voulu m'honorer de leurs félicitations à l'occasion de mes 70 ans, je les prie de vouloir bien agréer, par l'intermédiaire de la Revue, mes plus vifs remerciements.*

Prof. Dr E. Michaud.